

Le Pôle Qualité de Vie des Habitants
Service Loisirs
recrute

DES MAÎTRES NAGEURS POUR SES PISCINES (H/F)

Pour la saison estivale 2023

Blois, le 25 janvier 2023

AFFECTATIONS : Affectations définies lors de l'entretien de recrutement, tenant compte du lieu de résidence :

Piscine du Lac de Loire à Vineuil,
Pataugeoire du parc des Mées à La Chaussée Saint Victor,
Piscine Tournesol à Blois,
Piscine d'Herbault.

MISSIONS : Placé(e) sous l'autorité du directeur des piscines communautaires, vos missions sont les suivantes :

- ☞ Responsabilité de la surveillance des lieux de baignade.
- ☞ Accueillir, encadrer et surveiller le public.
- ☞ Assurer l'application du POSS, du règlement intérieur, des consignes sanitaires.
- ☞ Participer au maintien de l'hygiène des plages, des bassins et des locaux réservés au personnel.
- ☞ Assurer le contrôle journalier des analyses de l'eau des bassins.
- ☞ Porter assistance aux baigneurs en difficulté et assurer les premiers secours le cas échéant.

PROFIL :

- ☞ 18 ans minimum,
- ☞ De préférence être titulaire du BEESAN ou du BPJEPS AAN **à jour** des révisions obligatoires
- ☞ Ou être titulaire du BNSSA **à jour** des révisions obligatoires
- ☞ Carte professionnelle et attestation PSE1, DSA/DAE
- ☞ Permis VL (ou moyen de locomotion indispensable)
- ☞ Être disponible toute la période.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Au mois de Juin 2023: Contrat de vacation

- ☞ Ouverture principalement les week-ends et mercredis.
- ☞ Possibilité d'élargir les jours d'ouverture en fonction des conditions climatiques.
- ☞ Polyvalence au sein des piscines en fonction des besoins du service et du lieu de résidence.
- ☞ Disponibilité en fonction des besoins de service.

En juillet et août 2023 : Contrat saisonnier

- ☞ Contrat 151 heures par mois avec au minimum 1 jour de repos hebdomadaire.
- ☞ Travail le week-end et les jours fériés par roulement.
- ☞ Polyvalence au sein des piscines en fonction des besoins du service et du lieu de résidence.
- ☞ Disponibilité en fonction des besoins de service.

Contrat de vacation BNSSA = 10,43€ net/heure*

Contrat mensuel BNSSA = 1582,23€/mois net*

Contrat de vacation BEESAN/BPJEPSAAN = 11,73€ net/heure*

Contrat mensuel BEESAN/BPJEPSAAN = 1779,34€/MOIS net*

*Congés payés compris+ indemnités horaires dimanches et fériés.

Possibilité d'encadrer des cours privés suivant convention pour les BEESAN/BPJEPSAAN.

**Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) par voie postale
ou adresse e-mail : recrutement@agglopolys.fr**

À Monsieur le Président
Direction des Ressources Humaines
Hôtel de ville
41012 BLOIS CEDEX